



77^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine

4, 5 et 6 septembre 2025

**Championnat de France des Rallyes
Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
Championnat de France des Rallyes Team
Championnat de France des Rallyes Féminin
Classement Promotion Trophée Michelin**

Clio Trophy France Asphalte

Stellantis Motorsport Rally Cup

Trophée Alpine Elf Rally

Trophée IGOL

Trophée GT2i

ADAC Opel E-Rally Cup

Coupe de France des Rallyes 2025 (coefficient 4)

Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : www.rallye-mont-blanc-morzine.com et seront sur l'application : [Sportity \(code RM-2022\)](#)

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

ORGANISATION



15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy

Tél. 04.50.52.96.08 - Portable : 06.43.22.65.52

E-mail : isa.garreau@rallye-mont-blanc-morzine.com

Site de l'épreuve : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

PROGRAMME et HORAIRES

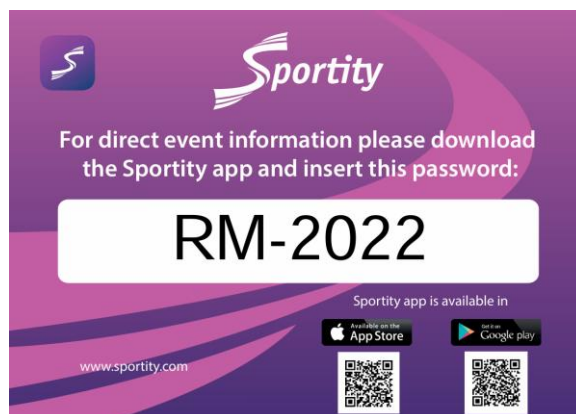
Samedi 5 juillet		Parution du règlement et ouverture des engagements	www.rallye-mont-blanc-morzine.com
Lundi 18 août	Minuit	Fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits à une coupe de marque, au CFR et/ou au Trophée MICHELIN, Opel E-Rally Cup et ses challenges.	
Lundi 25 août	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 29 août	15h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques.	www.rallye-mont-blanc-morzine.com et application Sportity
	18h30 - 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road book) et vérifications administratives préliminaires, exclusivement pour la session 1 des reconnaissances*.	Palais des Sports - Morzine
Samedi 30 août	06h30 – 10h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (Road-book) et vérifications administratives préliminaires Session 1	Palais des Sports - Morzine
Dimanche 31 août	09h00 – 10h00		
Samedi 30 août	08h00 – 17h00	Reconnaissances session 1 (voir tableau)	
Dimanche 31 août	07h00 – 16h00		
Lundi 1er septembre	19h00	Briefing équipes implantation	Hôtel les Fleurs
Mardi 2 septembre	11h00 - 21h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires Session 2	Palais des Sports - Morzine
	15h00 - 19h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau).	
Mercredi 3 septembre	06h30 – 08h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires Session 2	Palais des Sports - Morzine
	07h00 - 19h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
	14h00	Ouverture du Parc d'assistance Teams.	Palais des Sports - Morzine
Jeudi 4 septembre	08h00 - 15h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
	08h30 - 12h30 13h00 - 17h30	Séance d'essai Tarif : 200 €	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	13h00 16h45	Ouverture du collège des commissaires sportifs Première réunion du collège des commissaires sportifs	PC/ Palais des sports de Morzine PC/ Palais des sports de Morzine
	13h30 à 21h30	Vérifications techniques : CFR et autres	Route de la Combe à Zore - Morzine
		Clio Trophy France	Place la Poste (parc assistance 1) - Morzine
		SMRC	Parc assistance (parc assistance 1)
		ADAC Opel E-Rally Cup	Place la Poste (parc assistance 1) - Morzine
		Mise en parc fermé pour tous les concurrents à l'issue des vérifications techniques Sauf ADAC Opel E-Rally Cup	Parking souterrain et place de l'office de tourisme - Morzine
Jeudi 4 septembre	18h00	Conférence de presse	Hôtel le Crêt 905 route de la Plagne, Morzine
	22h30	Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et publication de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape.	Tableau d'affichage numérique sur internet + www.rallye-mont-blanc-morzine.com et sur l'application Sportity

Vendredi 5 septembre	09h15	Départ de la 1 ^{ère} étape de Morzine (1 ^{ère} voiture moderne)	
	21h58	Arrivée de la 1 ^{ère} étape à Morzine (1 ^{ère} voiture moderne)	
	08h00	Départ 1 ^{ère} étape de l'ADAC Opel E-Rally Cup	
	20h02	Arrivée 1 ^{ère} étape de l'ADAC Opel E-Rally Cup	
Samedi 6 septembre	02h00	Publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1 ^{ère} étape et affichage de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape.	Tableau d'affichage numérique sur internet + www.rallye-mont-blanc-morzine.com et sur l'application Sportity
Samedi 6 septembre	07h45	Départ de la 2 ^{ème} étape de Morzine (1 ^{ère} voiture moderne).	
	18h01	Arrivée de la 2 ^{ème} étape à Morzine à la discrétion du protocole FFSA (1 ^{ère} voiture moderne). Podium fin de rallye moderne.	
	08h20	Départ 2 ^{ème} étape de l'ADAC Opel E-Rally Cup	
	15h59	Arrivée 2 ^{ème} étape de l'ADAC Opel E-Rally Cup	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Tableau d'affichage numérique sur internet + www.rallye-mont-blanc-morzine.com et sur l'application Sportity
		Remise des prix	Podium
Samedi 6 septembre	Après le podium	Vérifications finales Taux horaires de la main d'œuvre : 60€ TTC CFR et autres	Ateliers Municipaux, Route de la Plagne – Morzine
		RENAULT	Garage RENAULT MAGNIN Chemin rural dit de la Perry 74430 Saint-Jean d'Aulps
		ADAC Opel E-Rally Cup	Place de la Poste - Morzine

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Du mercredi 3 au dimanche 7 septembre 2025 :

Tableau d'affichage numérique sur internet selon lien
www.rallye-mont-blanc-morzine.com
et sur l'application [Sportity](#)



INFORMATIONS UTILES

ORGANISATION :

ASAC MONT-BLANC :

15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy
Site de l'épreuve : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

Présidente du Comité d'Organisation : Isabelle GARREAU - 06.43.22.65.52
isa.garreau@rallye-mont-blanc-morzine.com

SECRETARIAT GENERAL DU RALLYE :

PC / Palais des Sports de Morzine

Responsable : Frédérique JACQUEMOUD : 06.76.76.63.01

Heures d'ouverture :

Mercredi 3 septembre : 14h - 19h
Jeudi 4 septembre : 8h - 22h30
Vendredi 5 septembre : 8h00 – 23H30
Samedi 6 septembre : 7h30 - 20h

ACCUEIL DES OFFICIELS - SPONSORS - INVITES :

Jeudi 4 septembre à partir de 9h au Palais des Sports de Morzine/salle du secrétariat général.

Responsable : Martine VANHAESEBROUCK : 06.62.77.21.18

RETRAIT DU ROAD-BOOK ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES PRELIMINAIRES :

Palais des Sports - 502 route du palais des sports- 74110 Morzine (voir page 1)

Responsable : Christelle FOURCADE - Tel : 06 17 65 11 28

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Modernes – CFR et autres : route de la Combe à Zore - Morzine.
Championnat Team : Dans les structures respectives
Clio Trophy France : Place de la Poste (parc assistance 1) - Morzine.
Stellantis Motorsport Rally Cup : Parc assistance Palais des sports (parc assistance 1) - Morzine.
ADAC Opel E-Rally Cup – Place de la Poste (parc assistance 1) - Morzine

PARC A REMORQUES

Parking des Avenièrès 1 et parking des Prodains 2 - Route des Prodains 74110 Morzine

SALLE DE PRESSE : Palais des Sports de Morzine

Distribution des chasubles les mercredi 3 et jeudi 4 septembre (Palais des sports de Morzine).

Mercredi 3 septembre 14h – 18h
Jeudi 4 septembre : 8h - 18h

Vendredi 5 septembre : 8h - 18h
Samedi 6 septembre : 8h - 18h

Responsable : Céline EVRARD : 06.19.82.10.14

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise, avec le concours de la municipalité et de l'office de tourisme de Morzine, les **4, 5 et 6 septembre 2025** le :

77^{ème} RALLYE MONT - BLANC - MORZINE

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation N° --- en date du ---
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation N° --- en date du ---

Comité d'Organisation

Présidente du Comité d'organisation : Isabelle GARREAU (22048/0510)

Les Membres du Comité d'Organisation.

Organisateur administratif : ASAC Mont-Blanc

Organisateur technique : Maxime LUSSIANA (233332/0510)

1.1. Officiels

Structure FFSA

Président de la commission des Rallyes	Hervé BESSON	15182/0509
Coordinateur Promotion Marketing CFR	Gilles MONDESIR	2666/0509
Observateur FFSA	Gérard MAURIN	9417/0521
Chargée de mission FFSA	Anne BERNARD	41618/1438
Rédacteur réseaux sociaux FFSA	Matthieu ANNE	
Speaker FFSA	Pierre BARRE	306439/0808
Chauffeur de l'Observateur	Pierre BARRUCAND	180852/0510
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Claude CRESP	26/0706
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Ivan PRISTCHEPA	205325/0804
	Alain ROSSI	7529/0725
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	4626/0805
Directeur de Course PC	Jannick DAUBIGNE	6560/1504
Directeurs de Course Adjoints PC	Gérard PLISSON (Directeur de course adjoint et Nouveau Départ)	12983/0410
	Patrick BOUTEILLER (Directeur de course adjoint -VHC et Adac Opel E-Rally Cup)	128253/0804
	Robert GALLI (Directeur de course adjoint VHRS, VMRS)	9206/0745
	Serge FREVILLE	27121/0414
	Pierre BOI	12623/0606
	Nicole BONNET	7422/0901
	Jean Claude HECTOR	1805/0321
	Sylvie ZYCH	3416/0805
	Guillaume FAYET	162390/0904
Directeur de Course Adjoint		
Responsable véhicule Tricolore	Christian GIBILY	3302/0514
Chauffeur	Jean Paul MAILLET	227350/0510
Directeur de Course Adjoint		
Responsable véhicule Autorité	Maxime LUSSIANA	233332/0510
Chauffeur	Claude DELHO	152789/0510
Responsable Infrastructures	Claude DELHOM	152789/0510
	Ludovic VIGNAL	348736/0510

Directeur de Course Adjoint
Responsable des parcs fermés
Responsable CH Parcs d'assistance
et parc de repositionnement

Thierry HERITIER

1713/0517

Commissaires Techniques

Christian BONIN (Délégué Technique FFSA) 1188/0318
Michel PETETIN (Délégué Technique Adjoint FFSA et Délégué TEAM) 217737/0409
Yannick BOSSEAU 223616/0505
Jean Marc RANCON 14085/0515
Christian RACHEX 44181/0503
Benjamin BACHASSE 207620/0507
Olivier CORDOVADO 149470/0507
Marc BACHOFFNER 232414/0323

Renault

Agathe LOUCHARD
Laurent BLANCHOU

144172/0112
52852/1411

SMRC

Hervé HENO

5200/1110

ADAC Opel E-Rally Cup

Ralf KLEEBUSCH

Chargé des Relations avec les concurrents PC :
Adjoints au Chargé des Relations avec les concurrents

Françoise FREVILLE (Responsable) 111134/0414
Patrick SAILLET (Resp.Carnets / VHC) 5038/0518
Jocelyne MUGNIER 257704/0515
Stéphanie RAYOT 255451/0507
Danielle HARTL (Opel E-Rallye Cup) 27116/0322
Jean Marc SEGOUIN (Teams - Renault) 3352/1511



Françoise FREVILLE
06.20.32.32.52



Patrick SAILLET
06.71.57.58.10



Jocelyne MUGNIER
06.78.74.98.53



Danielle HARTL
06.10.07.00.93



Jean Marc SEGOUIN
06.08.57.78.26



Stéphanie RAYOT
06.07.77.15.25

Directeurs de Course délégués aux Épreuves
Spéciales

Matthieu BERST 145079/0510
Christian COULET 3650/0712
Jeanne BOÏ 27373/0606
Laurent TEILLARD 10182/1004
Marc HABOUZIT 7145/1610
Christophe ARIOLI 228702/0712

Directeur de course séance d'essai

Laurent TEILLARD

10182/1004

Commissaires Sportifs délégués à la Publicité

Delphine EYRAUD
Adrien EYRAUD

132992/0721
204382/0721

Responsable du matériel

Serge VALLET

Tél : 06.66.75.00.98

Accueil Commissaires

Patrick AUBIER
Claude DELHOM
Sylvie VULLIEZ

Tél : 06.50.09.67.38
Tél : 06.41.27.31.28
Tél : 06.07.83.11.44

Responsable véhicules

Patrick GARREAU

Tél : 06.89.81.64.60

Responsable mise en place ES	Patrick AUBIER	Tél : 06.50.09.67.38
Médecin Chef PC	Dr Patrick CHERREAU	23731/0510
Médecin Chef PC	Dr Stéphanie DAZY	225283/0410
Responsable des relations avec la Presse Interprète (Anglais)	Céline EVRARD	Tél : 06.19.82.10.14
Speakers	Philippe GAVARD Jean-Yves BASSET	
Responsable de l'accueil des officiels	Martine VANHAESEBROUCK	Tél : 06.62.77.21.18
Transmission radio	ALT GROUP EVENTS (Laurent LAYNAUD)	Tél : 06.09.10.90.00
Géolocalisation	VDS Racing	Tél : 06.78.63.46.79
Informatique - Classements	Patrick SOFT	Tél : 06.08.46.27.28
Responsables des carnets de bord	Françoise FREVILLE Patrick SAILLET (VHC)	111134/0414 5038/0518
Juges de Fait	Delphine EYRAUD Adrien EYRAUD	132992/0721 204382/0721

A l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans le présent règlement particulier, dans les règlements des rallyes de doublure, et dans ses éventuels additifs, sont compétents en tant que Juges de fait.

1.2. Eligibilité

Le 77^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE (Rallye NPEA) compte pour :

Les titres et classements FFSA :

- Championnat de France des Rallyes Pilotes
- Championnat de France des Rallyes Copilotes
- Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- Championnat de France des Rallyes Féminin
- Championnat de France des Rallyes Teams
- Classement Promotion Trophée Michelin
- Trophée IGOL
- Trophée GT2i CFR FFSA
- Clio Trophy France
- Trophée Alpine Elf Rally
- Stellantis Motorsport Rally Cup
- Coupe de France des Rallyes 2025 (coefficient 4)
- Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
- ADAC Opel E-Rally Cup

1.3. Vérifications

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement
- de leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les informations seront disponibles à compter **du vendredi 29 août 2025 à 15h.**

Les vérifications administratives :

1.3.1. Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire au Palais des Sports – 502 Route du Palais des Sports 74110 Morzine : Voir horaire page 1

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité, Pilote et Copilote.
- Licence valable pour l'année en cours Pilote et Copilote.
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

- Photocopie de la première page du passeport technique.

Les concurrents recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, carnet de reconnaissance, etc...).

Parcs à Remorques : Parking des Avenièrès 1 et Parking des Prodains 2.

Les remorques devront être identifiées par le N° de course DU CONCURRENT (autocollant fourni aux prè-vérifications) Elles devront être OBLIGATOIREMENT stationnées dans les parkings qui leur sont dédiés. Toute remorque non identifiée et/ou mal garée sera enlevée par la fourrière de Morzine. Les frais de restitution seront à la charge du concurrent.

Identifiées avec leur numéro de course (article 4), les voitures ne pourront circuler que dans les horaires correspondants, sur les itinéraires définis en annexe entre le Parc à remorques (éventuellement vérifications techniques) et le Parc de départ (Parc fermé), aller et retour.

1.3.3. Vérifications techniques

Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com et l'application **Spotity** et publiées sur le site internet le **vendredi 29 août 2025 à 15h**. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé de départ (Place de l'office de Tourisme)

Les vérifications techniques auront lieu :

- Route de la Combe à Zore à Morzine : pour le Championnat de France, Trophée Michelin Alps, Trophée Michelin Alps open, et autres.
- Championnat de France Team : sous leurs structures respectives
- Place de la Poste (Parc assistance1) à Morzine : pour RENAULT Clio Trophy France et l'ADAC Opel E-Rally Cup
- Route du Palais des sports (Parc assistance1) à Morzine : pour Stellantis Motorsport Rally Cup

Vérifications techniques finales :

- **Championnat de France et autres** : Ateliers Municipaux, route de la Plagne – 74110 Morzine.
- **ADAC Opel E-Rally Cup** : Place la Poste (parc assistance 1) – Morzine.
- **RENAULT** : Garage RENAULT MAGNIN - Chemin rural dit de la Perry - 74430 Saint Jean d'Aulps.
- **Stellantis Motorsport Rally Cup** – Ateliers Municipaux, route de la Plagne – 74110 Morzine.

Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les véhicules de reconnaissances, d'assistance et d'ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants officiellement au **77^{ème} Rallye Mont-Blanc - Morzine**. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1.1. Concurrents admis

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1.10.

Le nombre des engagés est fixé à **210** maximum.

Une liste d'attente pourra être créée. Le total des engagés ne pourra excéder **330** (hors ADAC Opel E-Rally Cup) avec les rallyes VHC, VHRS, VMRS.

3.1.2.

Tout concurrent désirant participer au **77^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE**, doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASAC Mont-Blanc
15 rue de la Préfecture
74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - 06.43.22.65.52

La demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com ou www.ffsa-inscriptions.org avant le lundi **25 août 2025 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) **exclusivement par courrier postal à l'ASAC MONT-BLANC** et devra obligatoirement être accompagnée du montant des droits d'engagement.

Lundi 18 août 2025, date limite de priorité d'engagements : **pour les concurrents inscrits au CFR, Trophée Michelin France, ADAC Opel E-Rally Cup et toutes les coupes de marques.**

Nota : aucune demande ne sera acceptée par mail.

3.1.3.

Les renseignements relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.

3.1.5

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Droits normaux : **1250 €** avec la publicité facultative des organisateurs, **système de géolocalisation inclus.**
- Droits minorés : **1150 €** avec la publicité facultative des organisateurs, **système de géolocalisation inclus** pour les équipages complets licenciés **ASAC Mont-Blanc** (sauf ceux engagés en CFR, Trophée Michelin France et toutes les Coupes de marques)
- **2500 €** sans la publicité référencée ci-dessus.

Les pilotes peuvent participer au rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au classement promotion, mais ne marqueront pas de points.

- **Droits ADAC Opel E-Rally Cup : 1250€** avec la publicité facultative des organisateurs, **système de géolocalisation inclus.**

Pour les virements : **Crédit Agricole des Savoie – Annecy Parmelan**
RIB : 18106 00019 19104618050 55
IBAN : FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055
BIC : AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur, le montant du virement devant être net pour l'organisateur.
Bien indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires, un versement en espèces sera demandé.

3.1.6.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

La demande d'engagement doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- a) **la photocopie de la licence du concurrent et de celle du co-pilote**
- b) **la photocopie du permis de conduire du concurrent et de celui du co-pilote**
- c) **l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, si différent du pilote.**
- d) **le formulaire "fiche de reconnaissances"**
- e) **le formulaire "parc assistance"**
- f) **le formulaire «ouvreur» pour les concurrents autorisés.**

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.

3.1.7.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues **avant le jeudi 28 août 2025.**
- 50 % pour les demandes reçues du **jeudi 28 août 2025 jusqu'au début des vérifications : jeudi 4 septembre 2025 à 13h.** Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- Tous les remboursements se feront sur la base de l'engagement, déduction faite du montant du système de géolocalisation (65€).
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi 4 septembre 2025 à 13h.**
- **De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.2.10

Tous les concurrents, pilotes et officiels du rallye devront obligatoirement être en possession de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire et d'une pièce d'identité valide et ce pendant toute la durée du rallye.

A chaque départ d'étape, au H-10, les permis et licences de l'équipage seront systématiquement contrôlés par les commissaires chargés des relations avec les concurrents.

Retrait de licence : (Voir règlement médical)

3.3 Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA et proposée à l'organisation pour validation.

Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ, **les pilotes inscrits aux Championnats de France et Classement Promotion, Coupes de Marques et Trophées** :

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères, en justifiant les raisons.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affectées au plus tard 1h avant le départ de la 2^{ème} étape

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA 2025.

4.2 Pneumatiques

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA 2025.

4.3 Assistance

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA 2025.

4.3.1 Zone de ravitaillement

Ravitaillement dans les parcs d'assistance et dans les stations-services sur le parcours (selon road book).

4.3.2.1 Parcs d'assistance :

L'assistance sera interdite sur la totalité du parcours, sauf dans les parcs prévus à cet effet.
(Voir plans disponibles sur le site www.rallye-mont-blanc-morzine.com).

Seul le catering aux membres du team est autorisé dans le parc d'assistance.

Aucun réceptif ni opération de relations publiques ne pourront avoir lieu dans les parcs d'assistance, sans accord préalable de l'organisateur. Il ne sera délivré qu'un **seul panneau d'assistance par voiture engagée**. Seules les voitures portant ce panneau d'assistance **obligatoirement collé sur le pare-brise** sont autorisées dans les parcs d'assistance.

Les véhicules de reconnaissances ainsi que ceux des ouvriers ne sont pas autorisés dans les parcs d'assistance.

Pour tout véhicule supplémentaire dans les parcs assistance, il sera délivré **une plaque et un adhésif « assistance numérotée »** moyennant **180 € pour la première et de 300 € pour chaque plaque supplémentaire** (à régler lors de l'engagement).

Pour les Teams du Championnat de France, leur seront accordés : 200 m² jusqu'à 3 voitures exploitées (hors VHC et doublure régularité sportive), 40 m² par voiture supplémentaire.

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de **60 m²** pour une voiture + **40 m² par voiture supplémentaire dans le cas ou plusieurs équipages souhaitent se regrouper**. **Toute surface supplémentaire à celle prévue réglementairement devra faire l'objet d'une demande avant la clôture des engagements et qu'elle soit réalisable.**

Les M² supplémentaires seront facturés 8 HT soit 9.60 TTC le M², ils devront être réglés à l'engagement ou au plus tard à la mise en place. A défaut de ce règlement, le ou les équipages concernés seront convoqués au collège des commissaires sportifs.

L'accès des véhicules d'assistance aux parcs d'assistance est autorisé dès le jeudi 4 septembre 2025 à 9h.

Le concurrent est responsable de ses véhicules d'assistance et devra, à l'issue de l'assistance, laisser un emplacement propre sans aucun détrit et, en particulier, devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui. Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-respect de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collège des commissaires sportifs.

4.3.2.3 Production d'images FFSA

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA.

4.3.2.4

Dans les parcs d'assistance, il est **OBLIGATOIRE** :

- de tenir, à proximité immédiate et accessible de l'emplacement de chaque voiture de course, **un extincteur** pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de **5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis **moins de 2 ans**.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- de disposer, sous chaque voiture de course, **une bâche étanche** (3m x 5m au minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, **ainsi qu'une bâche étanche sous la partie mécanique des véhicules d'assistance**.
- de prendre en charge l'enlèvement des déchets, au plus tard lorsque l'équipe quitte les parcs d'assistance.
- Il est précisé que le piquetage est interdit.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche et/ou de piquetage dans les parcs sera de 200 €.

La pénalité pour non-respect des règles de propreté sera de 300 euros.

Le Comité d'organisation vous remercie, par avance, pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

4.3.2.5. Vitesse dans le parc d'assistance

La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h. sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux commissaires sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

4.4 Géolocalisation

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et sur le site du rallye : www.rallye-mont-blanc-morzine.com ainsi que [Sportity](http://Sportity.com).

4.6 Caméras et appareils de prise de vue

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.7 Extincteurs

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1.8 Vitres et immatriculations

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 Publicité

Conforme au règlement standard FFSA.

5.5. Promotion – Opérations commerciales et VIP

Toute manifestation de promotion et / ou opération VIP utilisant le site de Morzine, l'image ou l'appellation « Rallye Mont-Blanc – Morzine » devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'organisation.

La pose de tous supports publicitaires sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles des spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réceptions et, en général, l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, **des images du 77^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE**, sont **formellement interdites sans autorisation exclusivement écrite de l'organisateur**.

Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association, et organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction à cette règle, le concurrent devra verser une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement le plus élevé.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial, ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit, est interdite sans accord exclusivement écrit de l'organisateur ou, à défaut, de la FFSA.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

Tout site internet diffusant des photos et images, à des fins commerciales, du 77^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine devra s'acquitter d'une somme minimale fixée à 200 € TTC.

Toute opération réceptive faite dans le parc d'assistance est interdite, sauf avec l'accord préalable écrit du Comité d'organisation.

5.6. Hélicoptères

Toute opération réceptive de dépose, d'utilisation de terrain public ou privé, fera l'objet, au préalable, d'une demande écrite à l'ASAC Mont-Blanc.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 77^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours total de **437.68 km** comportant **13** épreuves spéciales, totalisant **173.18 km**. Il est divisé en 5 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	87.05 km	6	143.75 km	230.80 km	37.71 %
2 ^{ème} étape - samedi	86.13 km	7	146.97 km	233.10 km	36.94 %
Total Rallye	173.18 km	13	278.01 km	437.68 km	39.56 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

L'ADAC Opel E-Rally Cup représente un parcours total de **372.63 km** comportant **9** épreuves spéciales, totalisant **123.94 km**. Il est divisé en 6 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	79.88 km	6	178.99 km	259.18 km	30.82 %
2 ^{ème} étape - Samedi	44.06 km	3	69.70 km	113.76 km	38.73 %
Total Rallye	123.94 km	9	248.69 km	372.63 km	33.26 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2. Reconnaissances

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2025.

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 2 passages autorisés :

SESSION 1		Samedi 30 aout	Dimanche 31 aout
ES 1 – 6 – 10		6h30 à 9h45	6h30 à 9h45
ES 2 – 13		8h à 19h	8h à 19h
ES 3		8h à 19h	8h à 19h
ES 4 – 7		8h à 19h	8h à 19h
ES 5 – 8		8h à 19h	8h à 19h
ES 9		8h à 19h	8h à 19h
ES 11		8h à 19h	8h à 19h
ES 12		8h à 19h	8h à 19h

SESSION 2	Mardi 2 septembre	Mercredi 3 septembre	Jeudi 4 septembre
ES 1 – 6 – 10		06h30 à 9h45	06h30 à 9h45
ES 2 – 13	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 3	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 4 – 7	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 5 – 8	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 9	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 11	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 12	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances.

Les reconnaissances sont limitées dans le temps (**voir tableau sessions 1 et 2**), et en nombre de passages dans chacune des ES (**2 passages maximum**). Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur et devront l'inscrire sur le bulletin d'engagement. Le panachage week-end / semaine est interdit.

Le système de géolocalisation est obligatoire pour les reconnaissances. Prévoir un chèque de caution de 300 € à l'ordre de VDS Racing, à remettre à la prise du roadbook.

Des contrôles seront effectués par l'Organisateur. Un autocollant "Reconnaissances", avec un numéro d'ordre, sera apposé au milieu et en haut du pare-brise, sur chaque vitre latérale arrière, ainsi qu'au milieu de la vitre arrière.

Les concurrents doivent inscrire eux-mêmes au stylo à bille, sur la fiche de reconnaissance insérée au début de roadbook, les renseignements demandés (les heures de départ, d'arrivée et éventuellement de passage dans les ES).

Les véhicules seront strictement de série. De plus, les équipements suivants sont réglementés :

- Arceaux interdits
- 2 phares additionnels au maximum.
- 2 personnes maximum autorisées dans le véhicule de reconnaissances.

Les vidéos des épreuves spéciales seront à disposition sur le site officiel du rallye en date de la clôture des engagements (lundi 25 août 2025 minuit)

Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel. Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

IMPORTANT : Le jour du rallye, les cordes seront matérialisées par des piquets de chantier et / ou des séparateurs de voie lestés selon les cas. La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

6.2.7 Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes.

6.3. Carnet de Contrôle

Conforme au Règlement Standard des rallyes FFSA.

6.4. Circulation

Conforme au Règlement Standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. Départ

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les voitures seront mises en parc fermé (Place de l'Office du Tourisme à Morzine et son parking souterrain) à l'issue des vérifications techniques et du protocole de départ. Les voitures devront être présentées par l'équipage.

Le départ des voitures sera donné le vendredi 5 septembre 2025 de Morzine.

1^{ère} voiture moderne : 9h15

1^{ère} ADAC Opel E-Rally Cup : 08h00

7.1.9. Ouvreurs

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier et sera dans l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera la disqualification de l'équipage.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les signes distinctifs sont :

- Directeurs Délégués aux Épreuves Spéciales : chasuble rouge marquée "Directeur de course ES"
- Chargés des Relations avec les Concurrents : chasuble rouge marquée "Chargé des relations avec les concurrents"
- Chefs de Poste : chasuble orange marquée "Chef de Poste"
- Commissaires : chasuble orange marquée « Commissaire »

7.3. Contrôles de passage (CP) - Contrôles horaires (CH) - Mise hors course

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Epreuves Spéciales (E.S)

Conforme au règlement Standard FFSA.

7.5.17P Sécurité des concurrents

Conforme au règlement Standard FFSA.

7.5.20 Séance d'Essai

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés. Elle aura lieu le **jeudi 4 septembre 2025, de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h30**. Une participation financière de **200 €** sera demandée à tous les concurrents, à régler lors de l'engagement.

Après en avoir fait la demande auprès de l'Organisateur, le copilote – et lui-seul – pourra laisser sa place à toute autre personne licenciée FFSA pour cette séance d'essai. En cas de non-respect, le concurrent sera convoqué par le collège des commissaires sportifs pour d'éventuelles sanctions.

Toute voiture participant à la séance d'essai devra obligatoirement être stickée.

Toute séance d'essai privée est interdite du 01 juillet 2025 au 7 septembre 2025, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département de Haute-Savoie. Toute infraction fera l'objet d'un rapport de l'organisateur au Collège des Commissaires sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

7.6. Parc Fermé

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règlements de chaque championnat, coupe et Trophée.

ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

10.1 Remise des Prix

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste, dans la semaine qui suit le Rallye, sous réserve de vérifications finales en cours.

Hors classement Promotion (MICHELIN), coupe de marques et ADAC Opel E-Rally Cup :

CLASSE / NB PARTANTS	10 et plus	5 à 9	Moins de 5
1 ^{er}	100 % engagement	50 % engagement	25 % engagement
2 ^{ème}	50 % engagement		
3 ^{ème}	25 % engagement		

Première féminine : 50% de l'engagement.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Engagement = engagement réel payé et plafonné au montant avec publicité de l'organisateur hors géolocalisation.

Les concurrents du classement Promotion, ainsi que ceux des Coupes de marques ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

10.2P Classement promotion « Trophée MICHELIN »

Conforme au règlement de ce trophée.

10.3P Coupes et procédure PODIUM et présence salle de presse

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée et tous les concurrents classés devront passer sur le podium dans l'ordre de passage suivant :

- Les 3 premiers équipages du classement scratch + 1^{er} du classement Team
- Les 3 premiers équipages du classement CFR 2 roues motrices
- Les 3 premiers équipages du classement « Promotion » (Trophée Michelin)
- Les 3 premiers équipages de la ligue du Sport Automobile Rhône Alpes
- Les 3 premiers équipages du trophée Trophée Alpine
- Les 3 premiers équipages du trophée Clio Trophy France
- Les 3 premiers équipages de la coupe SMRC 4
- Les 3 premiers équipages de la coupe SMRC 6
- Le 1^{er} équipage féminin
- Les 3 premiers équipages de l'ADAC Opel E-Rally Cup
- Les vainqueurs de chaque classe

Coupe Clio Trophy : Passage obligatoire :

- Les 3 premiers équipages du trophée Clio Trophy France
- Le meilleur performer
- 1^{er} Gentleman
- 1^{ère} Féminine

Stellantis Motorsport Rally Cup : Passage obligatoire :

- Les 3 premiers équipages SMRC 4
- Les 3 premiers équipages SMRC 6

Les autres concurrents classés pourront rejoindre directement le parc fermé sans passer sur le podium, s'ils le souhaitent.

A l'issue du Podium, les voitures seront mises de suite en parc fermé (place de l'Office et son parking souterrain).

Les **3** premiers du classement général, du Trophée MICHELIN, des coupes de marques, doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (Palais des sports) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

AUTRES RÉCOMPENSES

Des coupes et des lots seront remis à des Commissaires de route tirés au sort.